



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau des sapeurs-pompiers professionnels
DGSCGC/DSP/SDDRH/BSPP/CM N°
Affaire suivie par :
Corinne MAZE
Tél. : 01.72.71.66.57
Mèl : corinne.maze@interieur.gouv.fr

Paris, le 14 décembre 2020

Officiers de sapeurs-pompiers professionnels

AVIS de VACANCE d'EMPLOI

capitaine de sapeurs-pompiers professionnels

Responsable pédagogique de formation

ENSOSP

(Date limite d'envoi des candidatures : **le 15 janvier 2021**)

L'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) est un établissement public national à caractère administratif. Elle a pour mission principale la formation initiale et continue des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, et se voit confier des missions complémentaires qui sont déclinées dans le décret 2004-502 du 7 juin 2004 portant création de l'ENSOSP.

Le siège de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers est installé à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) et son plateau technique situé sur la commune de Vitrolles. Il existe une antenne parisienne de l'ENSOSP.

Le poste suivant est susceptible d'être vacant à partir du 1^{er} mai 2021 sur le site pédagogique d'Aix-en-Provence :

1 capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, officier responsable pédagogique de formation au sein du département des formations à la gestion de crise, aux emplois opérationnels, d'encadrement et de spécialités. Ce département compte 70 personnes réparties dans deux pôles et cinq divisions.

1° : MISSIONS :

Les responsables pédagogiques ont pour mission principale l'encadrement d'une ou plusieurs promotions d'officiers en formation ; par ailleurs, ils coordonnent l'activité d'un ou plusieurs officiers référents et s'assurent de la qualité pédagogique des différentes séquences de formation.

Leur action comprend trois phases :

- La préparation de la formation, allant de la planification des modules et séquences pédagogiques à la création des groupes selon le parcours des apprenants ;
- La gestion et la conduite des formations, de l'installation en formation et l'accompagnement des apprenants dans leur autodiagnostic jusqu'aux évaluations ;
- La clôture des formations, leur présentation en commission d'attribution et le contrôle de la facturation.

Le responsable pédagogique apprécie le niveau d'atteinte des performances attendues dans le parcours de formation des apprenants. Il coordonne la régulation de la promotion et émet un avis sur toutes les demandes présentées par les stagiaires à la hiérarchie.

Par ailleurs, il a pour missions secondaires de participer :

- A l'atteinte des objectifs liés à la réalisation des missions globales de l'ENSOSP et celles particulières au sein du département et de sa division d'affectation ;
- A la mise en place de l'évolution pédagogique ;
- Au dispositif d'évaluation des apprenants ;
- Aux face à face pédagogiques sur les disciplines dépendantes de ses compétences et les situations d'apprentissages formatives des apprenants.

2° : CAPACITES NECESSAIRES ET PROFIL DEMANDE :

Les capacités nécessaires à l'exercice de cet emploi sont :

- Une présentation irréprochable (port de la tenue, attitude, connaissance du protocole) ;
- La connaissance des structures administratives françaises ;
- De bonnes compétences administratives, juridiques et financières ;
- De bonnes qualités orales et rédactionnelles ;
- Une autonomie dans l'utilisation des outils informatiques ;
- Un esprit d'initiative, de bonnes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Un sens développé de l'organisation et une grande rigueur ;
- Une aptitude à l'encadrement affirmée ;
- Une expérience dans le domaine de la formation. Le diplôme de formateur accompagnateur ou concepteur de formation est apprécié ;
- Des qualités humaines et un fort esprit d'équipe.

3° : CONTRAINTES :

Les contraintes liées à ce poste sont :

- La participation aux permanences des cadres de l'ENSOSP ;
- Une grande disponibilité liée à l'activité scolaire et périscolaire des apprenants placés sous sa responsabilité.

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé avec une photo d'identité récente, devront être adressés au plus tard le **15 janvier 2021** par mail :

sur la boîte fonctionnelle du bureau des sapeurs-pompiers professionnels :

dsp-gestion-spp@interieur.gouv.fr

Tout renseignement concernant ce poste peut être obtenu en prenant contact avec le colonel Bruno BEAUSSE, Chef du département au 04 42 39 05 32 (bruno.beausse@ensosp.fr).